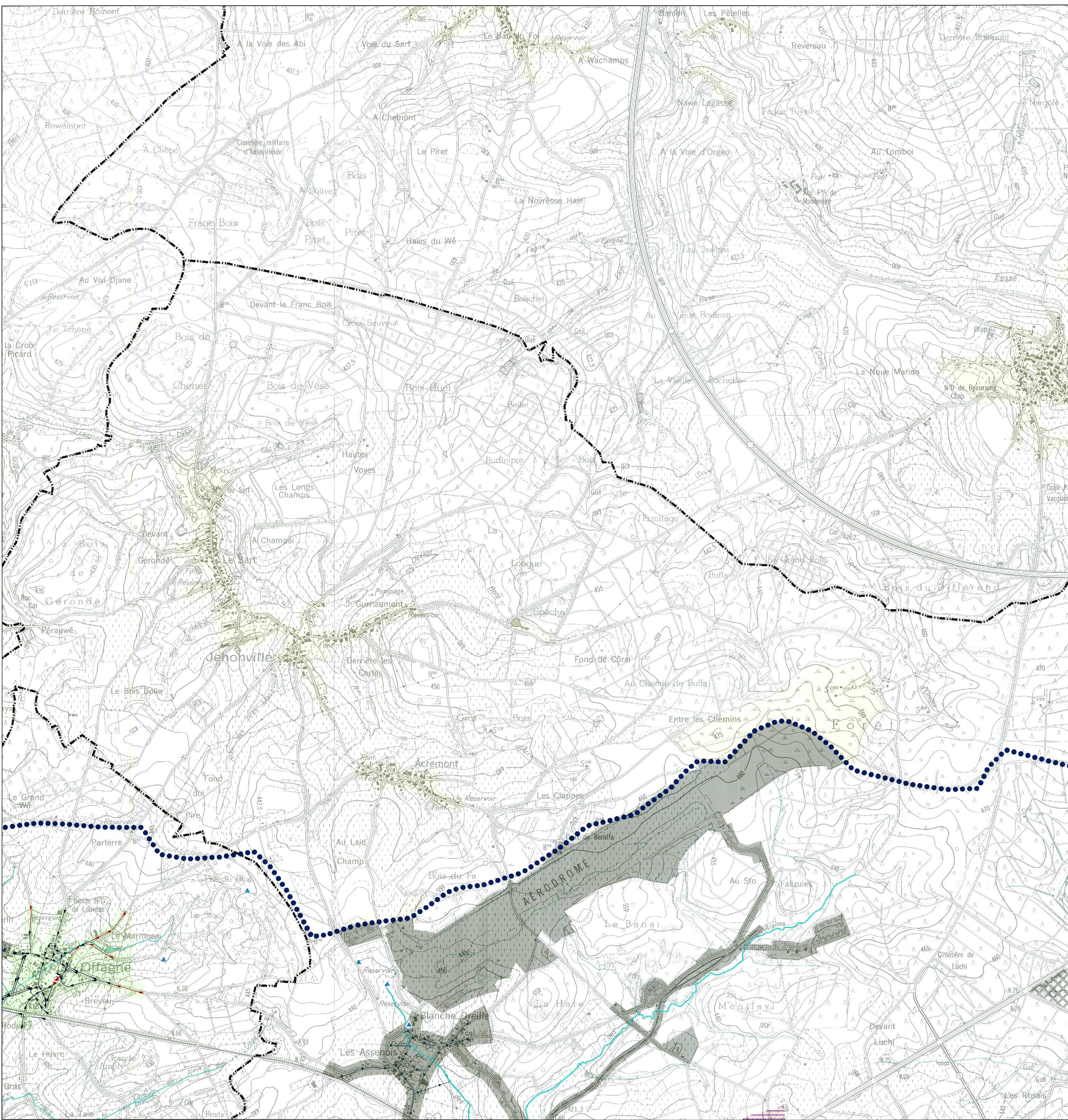




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INIVER Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 24 oct. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 4/43

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) :

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisée au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

(*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier

privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Bassin d'orage

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/15, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 145, Rue Laouroux - B-4900 VEVIER - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ila)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigation

1er catégorie

20ème catégorie

3ème catégorie

non classé

Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGPLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/1/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation rattachées au PASH s'inscrivent en rien la responsabilité de la DGPLP.

L'utilisateur du nouveau fond de plan IGN peut entretenir des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fautes de plan établies à différentes échelles et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 0334

Origine des données cartographiques : MNR-DGRNE - MNR-DGPLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

Map of Belgium showing the location of the Semois-Chiers region.

